RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU MONTLUÇON-DESERTINES

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Sur certains secteurs, pour éliminer le goût de chlore, il convient de puiser l'eau dans une carafe en verre et de placer celle-ci au réfrigérateur.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : GOUR DU PUY - PRISE D'EAU. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle (Rivière Le Cher).

Elle fait l'objet d'un traitement complet.

Votre réseau alimente de façon permanente 38874 personnes sur 3 communes (DESERTINES, MONTLUCON, SAINT-VICTOR). Le responsable des installations est : « MONTLUÇON COMMUNAUTÉ - EDCH ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MONTLUÇON COMMUNAUTÉ - EDCH » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

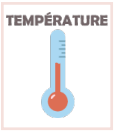

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **86**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **7,84 mg/L**
Valeur maxi : **13 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **283**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TURBIDITÉ

A — Bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **85**
Conformité : **98 %**
Valeur maxi : **2,3 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **12,7 °f**
Valeur maxi : **13,5 °f**

ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Eau à l'équilibre

Evaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **2,25**
Valeur maxi : **4**

Édité le **26/02/2025**

UDI **003000345**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Auvergne-Rhône-Alpes - DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ALLIER - 241 rue Garibaldi
CS 93383 – 69418 Lyon cedex 03
www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr
04 72 34 74 00
ars-dt03-sante-environnement@ars.sante.fr